

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2804

8 octobre 2014

SOMMAIRE

2206 Participations S.A.	134552	Central European Participation S.à r.l. ..	134547
Agalux Investment Company S.A.	134553	Centuria Capital Luxembourg S.A.	134557
Baobab Holdings S.à r.l.	134553	CEREP III France S.à r.l.	134579
Bil Manage Invest S.A.	134549	C.Gen Holding S.A.	134548
Biopass S.A.	134546	Charlottenburg Capital International S.à	
BlueGem II SCA, SICAV-FIS	134550	r.l.	134547
Boulangerie de Berdorf S.A.	134592	Conimar S.A.	134548
Bova S.A.	134556	Construction Certification S.A.	134546
Bradley Properties S.A.	134553	Dauzac Investments S.à r.l.	134584
Bramalux S.à r.l.	134547	Diacom Lux S.à r.l.	134555
BRE/Chestnut Holdco S.à r.l.	134548	Doddinghurst Holding Group S.A.	134555
BRE/Chestnut New Mezzco S.à r.l.	134548	Doks S.A.	134555
BRE/Chestnut Pledgeco S.à r.l.	134553	Emery S.à r.l.	134554
BRE/Chestnut Super Topco S.à r.l.	134556	GENNX360 TM Luxembourg Holdings S.à	
BRE/Chestnut Topco II S.à r.l.	134556	r.l.	134549
BRE/Europe 5NQ S.à r.l.	134592	Junclair Participations Financières (J.P.F.)	
Bugy Capital S.à r.l.	134549	S.A.	134551
Bumper 2 S.A.	134546	Just Arrived S.à r.l.	134551
Business Free	134546	King Airshare	134550
Bus Rent International S.à r.l.	134546	Lexi S.A.	134555
Cabinet Vétérinaire du Lac de la Haute Sû-		LURA-Fonds S.A., SICAV-FIS	134556
re S.à r.l.	134547	Mallinckrodt Securitization S.à r.l.	134558
Cabinet Vétérinaire du Lac de la Haute Sû-		MKV Aquisition S.à r.l.	134568
re S.à r.l.	134548	Noval S.à r.l.	134561
CACEIS Bank Luxembourg	134591	Panthelux S.à r.l.	134552
Camlux S.à r.l.	134547	Tema plus S.à r.l.	134592
Canepa Iberia Holdings, S.à r.l.	134557	Treveria G S.à r.l.	134592
CapAssurances S.à r.l.	134557	Vault Holding S.à r.l.	134551
Capital International Portfolios	134550	YUM! International Finance Company S. à	
Capital International Portfolios 2	134554	r.l.	134552
Cara S.A.	134554		
CBRE Global Investors Luxembourg S.à r.l.			
.....	134557		

Bus Rent International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 143.232.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2014124011/10.

(140138662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Biopass S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 144.661.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014124024/10.

(140138028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Bumper 2 S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 136.973.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2014.

Bumper 2 S.A.

Référence de publication: 2014124010/11.

(140138659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Business Free, Société Anonyme.

Siège social: L-8440 Steinfort, 48, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 154.076.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2014124046/11.

(140138198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Construction Certification S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3290 Bettembourg, 5, Zone d'Activités Economiques Krakelshaff.
R.C.S. Luxembourg B 145.805.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Construction Certification S.A.

Société anonyme

FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2014125396/12.

(140143446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2014.

Charlottenburg Capital International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 155.180.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014124083/9.

(140138693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Bramalux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 160.420.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Bramalux Sarl

Référence de publication: 2014124035/10.

(140137475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Camlux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 32.872.525,00.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 148.791.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Camlux S.à r.l.

Mandataire

Référence de publication: 2014124059/11.

(140137588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Cabinet Vétérinaire du Lac de la Haute Sûre S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9635 Bavigne, 41, Berelerwee.
R.C.S. Luxembourg B 165.338.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014124054/11.

(140137505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Central European Participation S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 104.952.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2014.

Central European Prague Investment S.à r.l.

Un Gérant

Référence de publication: 2014124079/12.

(140138741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

BRE/Chestnut Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 159.038.

Les comptes annuels de la société BRE/Chestnut Holdco S.à r.l. au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014124036/10.

(140137910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

BRE/Chestnut New Mezzco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 159.005.

Les comptes annuels de la société BRE/Chestnut New Mezzco S.à r.l. au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014124037/10.

(140138126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

C.Gen Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.
R.C.S. Luxembourg B 137.849.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

M. Jadot / J. Adriaens

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014124052/11.

(140138117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Cabinet Vétérinaire du Lac de la Haute Sûre S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9635 Bavigne, 41, Berelerwee.
R.C.S. Luxembourg B 165.338.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014124055/11.

(140137506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Conimar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 2, place Winston Churchill.
R.C.S. Luxembourg B 153.344.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale du 23 juillet 2014

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont reconduits jusqu'à l'assemblée générale approuvant les comptes 2014 qui se tiendra en 2015.

Pour extrait conforme

Paul LAPLUME

Référence de publication: 2014124101/12.

(140137385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Bugy Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 2.639.489,16.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 165.619.

—
Extrait du Procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 15 mars 2013

Acceptation de la démission de Monsieur Vincent Busschaert de son mandat de gérant A avec effet immédiat.

Nomination, en remplacement du gérant A démissionnaire, de Madame Maria Dos Santos, en tant que gérant B de la société, née le 22 août 1976, demeurant professionnellement au 20, boulevard Emmanuel Servais L-2535 Luxembourg, et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014126953/17.

(140143923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2014.

GENNX360 TM Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: CAD 340.212,78.**

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 147.039.

—
Extrait des décisions de l'associé unique prises au Luxembourg le 29 juillet 2014

1. L'associé accepte la démission de Monsieur Jim Shepard, né le 1^{er} février 1956 à New York aux États-Unis, ayant son adresse professionnelle au 590, Madison Avenue, 27th floor, USA-10022 New York, États-Unis en tant que gérant de la Société avec effet au 29 juillet 2014;

2. L'associé décide de nommer Monsieur Glen Bushery, né le 8 mai 1963 à New York aux États-Unis, résident au 142, The Crescent, Babylon NY 11702, États-Unis en tant que gérant de la Société avec effet au 29 juillet 2014;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil de Sociétés et Associations.

Pour GenNx360 TM Luxembourg Holdings S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2014127167/18.

(140143939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2014.

Bil Manage Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 178.517.

—
Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 7 juillet 2014,

M. Martin Freiermuth,

avec adresse professionnelle à L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch

a été appelé aux fonctions d'administrateur, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2015.

De ce fait, le nombre des administrateurs a été augmenté de trois à quatre.

Luxembourg, le 30 juillet 2014.

Pour: BIL MANAGE INVEST

Société anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société anonyme

Catherine de Lannoy / Simone Wallers

Deputy Director / -

Référence de publication: 2014124023/19.

(140137313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

BlueGem II SCA, SICAV-FIS, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 176.983.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2014.

Maxime Vandemaela
Un mandataire

Référence de publication: 2014124004/13.

(140139279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

King Airshare, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 143.742.

Au terme du Conseil d'Administration tenu au siège social de la société le 6 août 2014 à 14h au siège social, il a été décidé:

Le Conseil d'Administration décide de renouveler le mandat avec effet immédiat de Monsieur Denis CALLONEGO, employé privé, né le 09.04.1959 à Briey (France) et demeurant professionnellement au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, comme Administrateur Délégué. Son mandat arrivera à échéance lors de l'assemblée générale de 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

King Airshare S.A.
Société Anonyme
Signatures

Référence de publication: 2014125680/16.

(140142978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2014.

Capital International Portfolios, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 125.271.

Extrait des Décisions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 juillet 2014

Composition du Conseil d'Administration:

- L'Assemblée a décidé de réélire Monsieur Luis Freitas de Oliveira, Madame Joanna Jonsson, Monsieur Pierre-Marie Bouvet de Maisonneuve et Monsieur Stephen Gosztony en tant qu'Administrateurs de la Société jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui statuera sur l'année comptable se terminant le 31 mars 2015.

- L'Assemblée a décidé de réélire PricewaterhouseCoopers Société coopérative en tant que réviseur d'entreprise jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui statuera sur l'année comptable se terminant le 31 mars 2015.

Au 29 juillet 2014, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Luis Freitas de Oliveira (Président du Conseil d'Administration)
- Madame Joanna Jonsson
- Monsieur Pierre-Marie Bouvet de Maisonneuve
- Monsieur Stephen Gosztony

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2014.

CAPITAL INTERNATIONAL PORTFOLIOS
Au nom et pour le compte de JPMorgan Bank Luxembourg S.A.
Agent domiciliataire

Référence de publication: 2014124121/25.

(140137520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Vault Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 5.005.514,40.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 161.857.

Le siège social de l'actionnaire unique EQT Expansion Capital II Limited de la Société a été transféré du National Westminster House, Le Truchot, St Peter Port, Guernsey, GY1 3RA au Level 4 North, St Julian's Court, St Julian's Avenue, St Peter Port, Guernsey, GY1 1WA avec effet au 27 mai 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2014125185/15.

(140142309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2014.

Just Arrived S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 77-79, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 118.088.

Extrait des résolutions

Il résulte d'une décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société en date du 18 juillet 2014:

1. L'Assemblée accepte la démission du gérant de la société:

Madame Pia Bouffard Beraud-Sudreau demeurant professionnellement à L-1218 Luxembourg, 34, Rue Baudouin.

2. L'Assemblée constate que, par conséquent, à dater de ce jour, la gérance se compose de la manière suivante:
Monsieur Fabian Collot, né le 10 septembre 1976 à Arlon, demeurant à B-6792 Aix-sur-Cloie, 22, Rue Claire.

3. L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société à l'adresse suivante: L-2146 Luxembourg, 77-79, Rue de Merl.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures
La Gérance

Référence de publication: 2014125678/18.

(140142603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2014.

Juniclair Participations Financières (J.P.F.) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 4-6, rue du Fort Rheinsheim.
R.C.S. Luxembourg B 62.668.

Nous portons à la connaissance des tiers le changement d'adresse des administrateurs:

- Monsieur Charles Ruggieri, avec adresse professionnelle au 4-6, rue du Fort Rheinsheim, L- 2419 Luxembourg, administrateur et administrateur-délégué

- Madame Marianne Lantz épouse Ruggieri, avec adresse professionnelle au 4-6, rue du Fort Rheinsheim, L- 2419 Luxembourg,

- Monsieur Julien Ruggieri, avec adresse professionnelle au 4-6, rue du Fort Rheinsheim, L- 2419 Luxembourg,

- Madame Claire Ruggieri-Levy, avec adresse au 4-6, rue du Fort Rheinsheim, L- 2419 Luxembourg,

- Monsieur Nicolas Ruggieri, avec adresse au 4-6, rue du Fort Rheinsheim, L- 2419 Luxembourg.

Luxembourg, le 5 août 2014.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG
Boulevard Joseph II
L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2014125676/19.

(140142949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2014.

2206 Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.
R.C.S. Luxembourg B 106.266.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution prise par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires en date du 23 juillet 2014 que:
Le société FIDUCIAIRE GRAND-DUCALE S.A., ayant son siège social au 60, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg a été nommée comme commissaires aux comptes de la Société.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014126088/13.

(140142386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2014.

YUM! International Finance Company S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 138.282.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 30 Novembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

YUM ! INTERNATIONAL FINANCE COMPANY S.à.r.l.

Johannes de Zwart

Gérant

Référence de publication: 2014126082/14.

(140143179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2014.

Panthelux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 40.000,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 188.460.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une convention de transfert de parts sociales prenant effet au 23 juillet 2014 que:

P5 Sub L.P.1 ayant son siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, Channel Islands, a transféré 683.234 parts sociales ordinaires de la Société à Panthelux Topco S.à.r.l., ayant son siège social au 282, route de Longwy L-1940 Luxembourg et enregistrée au R.C.S. de Luxembourg sous le numéro B 188 979;

Permira V L.P.2 ayant son siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, Channel Islands, a transféré 3.122.463 parts sociales ordinaires de la Société à Panthelux Topco S.à.r.l.;

P5 Co-Investment L.P., ayant son siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, Channel Islands, a transféré 48.988 parts sociales ordinaires de la Société à Panthelux Topco S.à.r.l.;

Permira Investments Limited, ayant son siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, Channel Islands, a transféré 117.517 parts sociales ordinaires de la Société à Panthelux Topco S.à.r.l.

P5 CIS S.à.r.l., ayant son siège social à 282, route de Longwy L-1940 Luxembourg a transféré 7.173 parts sociales ordinaires de la Société à Panthelux Topco S.à.r.l.;

Permira V I.A.S. L.P., ayant son siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, Channel Islands, a transféré 20.625 parts sociales ordinaires de la Société à Panthelux Topco S.à.r.l.

Il en résulte, qu'à compter du 23 juillet 2014, le capital de la Société est réparti comme suit:

- Panthelux Topco S.à.r.l.: 4.000.000 parts sociales ordinaires

Eddy Perrier

Gérant

Référence de publication: 2014126877/27.

(140142819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2014.

Bradley Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7481 Tuntange, 3, rue de Hollenfels.
R.C.S. Luxembourg B 180.423.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014124034/9.

(140137855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

BRE/Chestnut Pledgeco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 159.011.

Les comptes annuels de la société BRE/Chestnut Pledgeco S.à r.l. au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014124038/10.

(140138125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Baobab Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 124.020.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 Juillet 2014.

Pramerica Luxembourg Corporate Directorship S.à r.l.

Signature

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2014124013/13.

(140138527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Agalux Investment Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 111.001.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social le 06 juin 2014

L'Assemblée a décidé:

- de renouveler le mandat des administrateurs suivants pour une durée d'un an qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2015:

* William VAN IMPE,

* Luc VAN DEN MEERSSCHAUT,

* Pierre DEVONDEL,

* Jacques CRABBE,

* Jean-Marie DEFOSSE,

* Wim VERMEIR,

* Flavio MARZONA

- de renouveler le mandat de KPMG Luxembourg Sàrl en tant que de Réviseur d'Entreprises Agréé de la Société pour une durée d'un an qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2015.

Pour extrait sincère et conforme

BNP Paribas Securities Services - Succursale de Luxembourg

Référence de publication: 2014126888/22.

(140144144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2014.

Cara S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 59.584.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

1, rue Joseph Hackin

L-1746 Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2014124123/13.

(140137581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.**Emery S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 162.752.

EXTRAIT

En date du 17 juillet 2014, l'actionnaire unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- La démission de En Lee, en tant que gérant de classe B de la Société, est acceptée avec effet au 21 juillet 2014;
- Virginia Strelen, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élue nouveau gérant de classe B de la Société avec effet au 21 juillet 2014 et ce, pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014124678/14.

(140141843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2014.

Capital International Portfolios 2, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6C, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 139.643.

*Extrait des Décisions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 juillet 2014**Composition du Conseil d'Administration:*

- L'Assemblée a décidé de réélire Monsieur Luis Freitas de Oliveira, Madame Joanna Jonsson, Monsieur Pierre-Marie Bouvet de Maisonneuve et Monsieur Stephen Gosztony en tant qu'Administrateurs de la Société jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui statuera sur l'année comptable se terminant le 31 mars 2015.
- L'Assemblée a décidé de réélire PricewaterhouseCoopers Société coopérative en tant que réviseur d'entreprise jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui statuera sur l'année comptable se terminant le 31 mars 2015.

Au 29 juillet 2014, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Luis Freitas de Oliveira (Président du Conseil d'Administration)
- Madame Joanna Jonsson
- Monsieur Pierre-Marie Bouvet de Maisonneuve
- Monsieur Stephen Gosztony

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2014.

CAPITAL INTERNATIONAL PORTFOLIOS 2

Au nom et pour le compte de JPMorgan Bank Luxembourg S.A.

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2014124122/25.

(140137519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Doks S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 114.293.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014124673/9.

(140141756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2014.

Diacom Lux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 77.684.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014124669/10.

(140141693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2014.

Doddinghurst Holding Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 10, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 187.411.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'administrateur unique prises en date du 1^{er} août 2014 que le siège social de la Société a été transféré du 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg au 10, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2014.

Pour Doddinghurst Holding Group S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2014124672/15.

(140142075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2014.

Lexi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 57.956.

Lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 26 mars 2014, l'actionnaire unique a pris les décisions suivantes:

1. Renouvellement du mandat des administrateurs suivants:

- Franck Doineau, administrateur, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

- Yannick Poos, président du conseil d'administration, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

- Patrice Cavrois, administrateur, avec adresse au 238, rue du Quesne, 59700 Marcq-en-Baroeul, France

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2014 et qui se tiendra en 2015;

2. Renouvellement du mandat de réviseur d'entreprises agréé de PricewaterhouseCoopers, avec siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2014 et qui se tiendra en 2015;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2014.

Référence de publication: 2014127996/20.

(140145141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.

BRE/Chestnut Super Topco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 176.306.

Les comptes annuels de la société BRE/Chestnut Super Topco S.à r.l. au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014124039/10.

(140137604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.**BRE/Chestnut Topco II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 163.900.

Les comptes annuels de la société BRE/Chestnut Topco II S.à r.l. au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014124040/10.

(140137981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.**Bova S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8308 Capellen, 34-36, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 164.388.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2013, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bova S.A.

Signature

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2014124030/13.

(140138047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.**LURA-Fonds S.A., SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 18-20, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 172.379.

Herr Holger Emmel hat mit Wirkung zum 14. Mai 2014 sein Mandat als Verwaltungsrat der LURA-Fonds S.A., SICAV-FIS niedergelegt.

Die übrigen Verwaltungsratsmitglieder haben am 14. Mai 2014 einstimmig beschlossen,

Herrn Marc-Oliver Scharwath, beruflich ansässig 18-20 rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach

im Rahmen einer Kooptierung mit Wirkung zum 15. Mai 2014 zum Verwaltungsratsmitglied zu bestellen. Diese Kooptierung wurde durch die Generalversammlung der Gesellschaft am 11. August 2014 bestätigt. Das Mandat ist befristet bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2015.

Ferner wurde KPMG Luxembourg am 11. August 2014 zum Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft wiedergewählt. Das Mandat ist befristet bis zur ordentlichen Hauptversammlung des Jahres 2015.

Munsbach, den 11. August 2014.

Für die LURA-Fonds S.A., SICAV-FIS

Universal-Investment-Luxembourg S. A.

Alain Nati / Saskia Sander

Référence de publication: 2014128005/21.

(140144971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.

Canepa Iberia Holdings, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.
R.C.S. Luxembourg B 176.780.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2014124062/9.

(140138138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

CapAssurances S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8393 Olm, 15, rue des Prés.
R.C.S. Luxembourg B 171.563.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2014124070/9.

(140137154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Centuria Capital Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 15, rue Léon Laval.
R.C.S. Luxembourg B 144.076.

Dépôt rectificatif du Dépôt initial L 140112585 au 04/07/2014

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 31 juillet 2014. Signature.
Référence de publication: 2014124081/11.

(140137228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

CBRE Global Investors Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 94.168.

Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance de la Société en date du 19 juin 2014

En date du 19 juin 2014, le conseil de gérance de la Société a pris la résolution suivante:

- de maintenir KPMG Luxembourg, une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à l'adresse suivante: 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B149.133, en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société, avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale des associés de la Société appelée à statuer sur Ses comptes annuels de la Société clôturé au 31 décembre 2014.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 30 juillet 2014

En date du 30 juillet 2014, l'associé unique de la Société a pris la résolution suivante:

- de confirmer la nomination de Monsieur André de Koning, né le 18 novembre 1971 à Nieuwegein, Pays-Bas, ayant l'adresse professionnelle suivante: 281, Schiphol Boulevard, G-Tower, 7th Floor, 1118 BH Schiphol, Pays-Bas, en tant que gérant de la Société avec effet au 22 janvier 2014 et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2014.

CBRE Global Investors Luxembourg S.à r.l.

Eric Binon

Manager

Référence de publication: 2014124128/25.

(140137996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Mallinckrodt Securitization S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: USD 20.100,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 188.808.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-fifth day of July.

Before Maître Henri Hellinckx, public notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Mallinckrodt Securitization S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 42-44, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of USD 20,000 and registered with the Luxembourg trade and companies register (the Register) under registration number B 188808 (the Company). The Company was incorporated on 14 July 2014 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

There appears:

Mallinckrodt International Finance S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 42-44, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of USD 45,000.10 and being registered with the Register under registration number B 172865, as sole shareholder of the Company (the Sole Shareholder).

The Sole Shareholder is hereby represented by Cyrielle Thel, attorney, professionally residing at 33, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg by virtue of proxy, given under private seal.

Said proxy, after having initialled ne varietur by the proxyholder of the Sole Shareholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, and be submitted with this deed to the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. that the Sole Shareholder represents all of the issued and subscribed share capital of the Company, which is set at USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars), represented by 200 (two hundred) ordinary shares having a nominal value of USD 100 (one hundred United States Dollars) each.

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notice;

2. Increase of the share capital of the Company by an aggregate amount of USD 100 (one hundred United States Dollars) in order to bring the share capital of the Company from its current amount of USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars) to an amount of USD 20,100 (twenty thousand one hundred United States Dollars) by way of issuance of 1 (one) new ordinary share of the Company having a nominal value of USD 100 (one hundred United States Dollars), together with a share premium in an amount of USD 65,999,900 (sixty-five million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred United States Dollars);

3. Subscription to and payment in full of the share capital increase specified under item 2. above by way of a contribution in cash;

4. Authorisation and approval of the amendment of article 5 of the articles of association of the Company in order to reflect the issuance of one new ordinary share by the Company;

5. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes and grant authority in connection thereto; and

6. Miscellaneous.

III. the Sole Shareholder takes the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notice, the Sole Shareholder represented at the Meeting considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda of the Meeting which has been communicated to it in advance.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of USD 100 (one hundred United States Dollars) in order to bring the Company's share capital from its current amount of USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars), represented by 200 (two hundred) ordinary shares, having a nominal value of USD 100 (one hundred United States Dollars) each, to an amount of USD 20,100 (twenty thousand one hundred United States Dollars) by way of the issuance of 1 (one) new ordinary share of the Company having a nominal value of USD 100 (one

hundred United States Dollars) (the New Share), together with an aggregate share premium of USD 65,999,900 (sixty-five million nine hundred ninety-nine thousand and nine hundred United States Dollars).

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to, and full payment of, the share capital increase referred to under the second resolution above as follows:

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, represented as stated above, hereby declares to:

- (i) subscribe to the New Share; and
- (ii) pay such New Share in full by means of a contribution in cash (the Contribution) of an amount of USD 66,000,000 (sixty-six million United States Dollars)

The Contribution in an aggregate amount of USD 66,000,000 (sixty-six million United States Dollars) shall be allocated as follows:

- (i) USD 100 (one hundred United States Dollars) to the nominal share capital account of the Company; and
- (ii) USD 65,999,900 (sixty-five million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred United States Dollars) to the share premium account of the Company.

The aggregate amount of USD 66,000,000 (sixty-six million United States Dollars) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary by means of a blocking certificate confirming the availability of the subscription amount on the Company's bank account and the notary expressly bears witness to it.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend and replace article 5 of the Articles in order to reflect the above resolutions as follows:

“ **Art. 5. Share capital.** The Company's subscribed Share capital is fixed at USD 20,100 (twenty thousand one hundred United States Dollars), represented by 201 (two hundred and one) ordinary Shares having a nominal value of USD 100 (one hundred United States Dollars) each.”

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the issuance of the New Share and hereby empowers and authorizes any manager of the Company as well as any lawyer or employee of Allen & Overy, société en commandite simple, individually to proceed in the name and on behalf of the Company to the registration of the New Share in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately at EUR 8,000.-

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the proxyholder of the above appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède.

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinquième jour du mois de juillet.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Mallinckrodt Securitization S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 42-44, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de 20.000 USD et immatriculé auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (le Registre) sous le numéro B 188808 (la Société). La Société a été constituée le 14 juillet 2014, par un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

A comparu:

Mallinckrodt International Finance S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 42-44, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de 45.000,10 USD et immatriculée auprès du Registre sous le numéro B 172865, en tant qu'associé unique de la Société (l'Associé Unique).

L'Associé Unique est représenté ici par Cyrielle Thel, avocate, demeurant professionnellement au 33, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration de l'Associé Unique, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire agissant en son nom et pour son compte et par le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec ledit acte auprès des autorités compétentes.

L'Associé Unique tel que représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter de ce qui suit:

I. que l'Associé Unique représente la totalité du capital social de la Société s'élevant à 20.000 USD (vingt mille dollars américains), représenté par 200 (deux cents) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de 100 USD (cent dollars américains) chacune.

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant total de 100 USD (cent dollars américains) afin de porter le capital social de son montant actuel de 20.000 USD (vingt mille dollars américains) à un montant de 20.100 USD (vingt mille cent dollars américains) par l'émission de 1 (une) nouvelle part sociale ordinaire de la Société ayant une valeur nominale de 100 USD (cent dollars américains), ensemble avec une prime d'émission d'un montant total de 65.999.900 USD (soixante-cinq millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cents dollars américains);

3. Souscription et paiement de la totalité de l'augmentation de capital reprise sous le point 2. ci-dessus par un apport en espèces;

4. Autorisation et approbation de la modification de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter l'émission d'une nouvelle part sociale par la Société;

5. Modification du registre des parts sociales de la Société de façon à y refléter les changements ci-dessus et pouvoir donné en rapport avec ladite modification; et

6. Divers.

III. après délibération, l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

La totalité du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique représenté se considérant comme dûment convoqué et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée qui lui a été préalablement communiqué.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de 100 USD (cent dollars américains) de façon à porter le capital social de la Société de son montant actuel de 20.000 USD (vingt mille dollars américains) représenté par 200 (deux cents) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de 100 USD (cent dollars américains) chacune, à un montant de 20.100 USD (vingt mille cent dollars américains) par l'émission de 1 (une) nouvelle part sociale ordinaire ayant une valeur nominale de 100 USD (cent dollars américains) (la Nouvelle Part Sociale), ensemble avec une prime d'émission d'un montant total de 65.999.900 USD (soixante-cinq millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cents dollars américains).

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription et le paiement de l'augmentation de capital mentionnée dans la deuxième résolution ci-dessus, comme suit:

Souscription - Libération

L'Associé Unique, tel que représenté ci-dessus, déclare:

(i) souscrire la Nouvelle Part Sociale; et

(ii) libérer cette Nouvelle Part Sociale dans son intégralité par un apport en espèces (l'Apport) d'un montant total de 66.000.000 USD (soixante-six millions de dollars américains).

L'Apport d'un montant total de 66.000.000 USD (soixante-six millions dollars américains) sera réparti comme suit:

(i) 100 USD (100 dollars américains) au compte de capital social nominal de la Société; et

(ii) 65.999.900 USD (soixante-cinq millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cents dollars américains) au compte de prime d'émission de la Société.

Le montant total de 66.000.000 USD (soixante-six millions dollars américains) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été attesté auprès du notaire instrumentant par le certificat de blocage confirmant la disponibilité du montant de souscription sur le compte bancaire de la Société, et le notaire le constate expressément.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier et remplacer l'article 5 des Statuts afin de refléter les résolutions ci-dessus comme suit:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de 20.100 USD (vingt mille cent dollars américains), représenté par 201 (deux cent et une) Parts Sociales ordinaires d'une valeur nominale de 100 USD (cent dollars américains) chacune.»

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter l'émission de la Nouvelle Part Sociale et donne pouvoir et autorité par la présente à tout gérant de la Société et à tout avocat et employé de Allen & Overy, société en commandite simple, agissant individuellement au nom et pour le compte de la Société afin de procéder à l'enregistrement de la Nouvelle Part Sociale dans le registre des parts sociales de la Société et toutes autres formalités afférentes.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à EUR 8.000.-Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête de la même partie, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire de la partie comparante a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: C. THEL et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 juillet 2014. Relation: LAC/2014/35731. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 11 août 2014.

Référence de publication: 2014128020/187.

(140144842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.

Noval S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 47, côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 189.374.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-ninth of July.

Before Maitre Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mrs Joanna FESZAK, private employee, born in W gorzewo (Poland), on 27 February 1984, with professional address at: Warszawa, wał Miedzeszy ski 414 B/2 m3 Poland,

here represented by Mr Jacek WOLAK, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated above, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (societe a responsabilite limitee) which he declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There hereby exist a company in the form of a private limited company (societe a responsabilite limitee) which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of “Noval S.à r.l.”.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its shareholders. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

In the event that the manager or the board of managers determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand six hundred Euro (EUR 12,600.-) represented by twelve thousand six hundred (12,600) shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 8. The shares are indivisible vis-a-vis the Company which will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Any inter vivos transfer to a new shareholder is subject to the approval of such transfer given by the other shareholders, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 11. The Company is managed by one or several managers, who need not be shareholders.

The members of the board of directors (conseil de gerance) might be split into two classes, respectively denominated "class A Directors" and "class B Directors".

The managers are appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office. They may be dismissed freely at any time and without specific cause.

In dealing with third parties as well as in justice, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of its sole director (gérant) or, in case of plurality of directors (gérants), by the joint signature of any two directors (gérants) of the Company. In case the directors (gérants) are split into two classes, the Company shall obligatorily be bound by the joint signature of one class A Director (Gérant de classe A) and one class B Director (Gérant de classe B).

Art. 12. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by consent in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 13. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 14. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 15. The manager(s) do(es) not assume, by reason of his (their) position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 16. The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 17. Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 18. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The shareholders may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 19. In the case of a sole shareholder, such shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 20. The Company's year commences on the 1st of January and ends on the 31st of December.

Art. 21. Each year on the 31st of December, the accounts are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 22. Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 24. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

Transitional disposition

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2014.

Subscription and Payment

The appearing person, represented as stated here above declares to subscribe all the 12,600 shares.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand six hundred Euro (EUR 12,600.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,150.-.

Resolutions of the sole shareholder

The aforementioned persons, representing the entire subscribed capital has immediately passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 47, cote d'Eich, L-1450 Luxembourg.
2. The following persons are appointed as manager of the Company for an unlimited period:
 - Mr Joanna FESZAK, private employee, born in W gorzewo (Poland), on 27.02.1984, with professional address at: Warszawa, wał Miedzeszy ski 414 B/2 m3 Poland - Director Class A;
 - Mr Jacek WOLAK, lawyer and tax advisor, born in Nowy Targ (Poland), on 26 November 1974, with professional address at 70 rue Baudouin, L-1218 Luxembourg - Director Class B; and
 - Mr David LUKSENBURG, private employee, born in Liege (Belgium), on 28 January 1981, with personal address at 63, rue Auguste Charles, L-1326 Luxembourg - Director Class B.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

This document having been read to the person appearing, known to the notary by last name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary this deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuf juillet.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Madame Joanna FESZAK, employée, né à Wegorzewo (Pologne) le 27 février 1984, demeurant professionnellement à Warszawa (Pologne), wał Miedzeszy ski 414 B/2 m3

La procuration signée ne varietur par le mandataire des comparants et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est créé par les présentes une société à responsabilité limitée (S.à r.l.) régie par la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle qu'amendée, ainsi que par les présents statuts. (Ci-après la «Société»). L'(les) associé(s) n'est (ne sont) tenu(s) des dettes de la Société qu'à concurrence de son (leur) apport respectif au capital social.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de « Noval S.à r.l. ».

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, par décision du conseil de gérance.

Il peut être créé, par simple décision du gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, par le conseil de gérance, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le gérant ou le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille six cents Euros (EUR 12.600,-) représenté par douze mille six cents (12.600) parts sociales, d'une valeur d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, la privation des droits civiques, la faillite ou l'insolvabilité de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

C. Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Les membres du conseil de gérance peuvent être répartis en deux classes, nommées respectivement "Gérants de classe A" et "Gérants de classe B".

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Ils sont librement révocables à tout moment et sans cause.

Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, le gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature de son gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants quelconques de la Société. Dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées, la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de classe A et d'un Gérant de classe B.

Art. 12. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui pourra choisir parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopie, email ou tout autre moyen de communication similaire, un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire, le tout constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 13. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 14. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 15. Le ou les gérant(s) ne contracte(nt), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 16. Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 17. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 18. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 19. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 20. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 21. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 22. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la Société.

Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du paiement du passif sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 24. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2014.

Souscription et Libération

La comparante, représentée comme indiqué en tête des présentes, déclare souscrire toutes les douze mille six cents (12.600) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille six cents Euros (EUR 12.600,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à EUR 1.150,-.

Résolutions de l'associé unique

Les personnes susvisées, représentant l'intégralité du capital souscrit, ont adopté aussitôt les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 47, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
2. Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - Mrs Joanna FESZAK, employé privé, né W gorzewo a (Pologne), le 27.02.1984, demeurant professionnellement au Warszawa, Wał Miedzeszy ski 414 B/2 m 3 Pologne - Gérant de Classe A;
 - Mr Jacek WOLAK, conseiller juridique et fiscal, né à Nowy Targ (Pologne), le 26 November 1974, demeurant professionnellement au 70 rue Baudouin, L-1218 Luxembourg - Gérant de Classe B; et
 - Mr David LUKSENBURG, employé privé, né à Liège (Belgique), le 28 janvier 1981, demeurant professionnellement au 63, rue Auguste Charles, L-1326 Luxembourg - Gérant de Classe B.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signés: Jacek WOLAK, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 04 août 2014. Relation GRE/2014/3094. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la société.

Junglinster, 11 août 2014.

Référence de publication: 2014128079/338.

(140145185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.

MKV Aquisition S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 189.363.

STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-ninth day of July,
Before Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared the following:

1. Acacia MKV Acquisition S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 6, Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), and in process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register, and

2. MELF Acquisition II, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 6, Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), and in process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register,

each represented by Mrs Vanessa Lanz, lawyer, with professional address in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), pursuant to two powers of attorney which, after having been initialled and signed "ne varietur" by the holder and the undersigned notary, will be appended to the present instrument for the purpose of registration.

The parties, represented as indicated above, have requested the undersigned notary to draw up the following articles of association for a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which they establish as follows:

Part I. Corporate form and name, Registered office, Corporate purpose and term of existence

Art. 1. Corporate Form and Name. The original subscribers and all who may subsequently acquire the shares hereafter issued hereby establish a company which takes the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (the "Company") which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, notably the Act of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Act"), Article 1832 of the Civil Code, as amended, and the present articles of association (the "Articles").

The Company is incorporated under the name "MKV Acquisition S.à r.l.".

Art. 2. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg. The Company's Manager or, as the case may be, the Board of Managers is authorised to transfer the Company's registered office to any other location in the City of Luxembourg.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may resolve to establish branches or other places of business in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

Should extraordinary political, economic or social developments occur or become imminent which are liable to interfere with the Company's normal activities at its registered office or hinder communications within that office or between that office and persons abroad, the Manager or, as the case may be, the Board of Managers may temporarily transfer the registered office abroad, until the end of such extraordinary circumstances. Such temporary measures will not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office abroad, will remain governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 3. Corporate Purpose. The purpose of the Company is the direct and indirect acquisition and holding of stakes, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such shareholdings.

This includes without limitation the investment in, acquisition and disposal of, grant or issuance (without a public offering) of preferred equity certificates, loans, bonds, notes, debentures and other debt instruments, shares, warrants and other equity instruments or rights, including without limitation, shares of capital stock, limited partnership interests, limited-liability company interests, preferred stock, securities and swaps, and any combination of the foregoing, in each case whether readily marketable or not, as well as obligations (including without limitation synthetic securities obligations) in any type of company, entity or other legal person.

The Company may also use its funds to invest in real estate, intellectual property rights or any other movable or immovable asset in any form or of any kind.

The Company may grant pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of security as well as any form of indemnity, to Luxembourg or foreign entities, in respect of its own obligations and debts.

The Company may also provide assistance in any form (including without limitation the extension of advances, loans, money deposits and credit as well as the provision of pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of security) to the Company's subsidiaries. On a more occasional basis, the Company may provide the same type of assistance to

undertakings that form part of the same group to which the Company belongs or to third parties, provided that doing so is in the Company's interest and does not trigger any license requirements.

In general, the Company may carry out any commercial, industrial or financial transactions and engage in such other activities as it deems necessary, advisable, convenient, incidental to, or not inconsistent with, the accomplishment and development of its corporate purpose.

Notwithstanding the foregoing, the Company shall not enter into any transaction that would cause it to be engaged in a regulated activity or one that requires the Company to have a licence.

Art. 4. Term of Existence. The Company is incorporated for an unlimited term of existence.

Part II. Share capital and shares

Art. 5. Share Capital. The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-), divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares, with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

In addition to the share capital, a premium account may be set up, to which any premium paid on the shares, over and above the par value, will be transferred. The Company may use the amount held in the premium account to redeem its shares, set off net losses, and make distributions to shareholders or it can allocate the funds to the statutory reserve.

Art. 6. Shares. All shares are and will remain in registered form.

If and when the Company has only one shareholder, this shareholder may freely transfer its/her/his shares.

If and when the Company has several shareholders, the shares may be transferred freely only amongst the shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders, at which at least three quarters of the share capital, which present or represented, cast their vote in favour of such transfer.

Shares may be transferred either by means of a notarised instrument or a private agreement. Any such transfer is not binding on the Company or third parties unless duly notified to or accepted by the Company, in accordance with Article 1690 of the Civil Code.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned. Co-owners of shares must appoint a single person to represent them vis-à-vis the Company. The Company has the right to suspend the exercise of the rights attached to the relevant share until a single representative is appointed.

Art. 7. Capital Increases and Reductions. The Company's share capital may be increased or reduced on one or more occasions pursuant to a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, provided the quorum and majority set out in these Articles or the Act or any other agreement entered into between the shareholders of the Company from time to time, as the case may be, are met.

Part III. Management, The board of managers and auditors

Art. 8. Management. The Company shall be managed by one or more managers, who need not be shareholders in the Company (the "Manager(s)"). If several Managers are appointed, they will constitute a board of managers (the "Board of Managers").

The Manager(s) shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, which will determine their number, remuneration and the duration of their term of office. The Managers will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and removed from office at any time, with or without cause, pursuant to a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may decide to appoint Class A and Class B Managers.

Even after the end of their term of office, the Manager(s) shall not disclose information that could be detrimental to the Company's interests, except when disclosure is required by law.

Art. 9. Meetings of the Board of Managers. If the Company has a single Manager, the latter will exercise the powers granted by the Act to the Board of Managers.

The Board of Managers may appoint a chairperson (the "Chair") from amongst its members. It may also appoint a secretary, who need not be a Manager, to keep minutes of meetings of the Board of Managers and of the shareholder(s).

The Board of Managers will meet further to a notice sent by the Chair (if any) or at the request of any Manager. The Chair will preside over all meetings of the Board of Managers. In the Chair's absence or if no Chair has been appointed, the Board of Managers may appoint another Manager as pro tempore chair by a majority vote of those present or represented at the meeting.

Except in urgent cases or with the prior consent of all those entitled to attend the meeting, at least twenty-four hours' written notice of a Board meeting must be given. Any such notice shall specify the place, date, time and agenda of the meeting.

The abovementioned notice requirement may be waived unanimously in writing by all Managers, either at the meeting or otherwise. No separate notice is required for meetings held at a time and place previously approved by the Board of Managers.

Every Board meeting shall be held in Luxembourg or another location indicated in the notice.

A Manager may appoint in writing another Manager to represent him/her at any meeting of the Board of Managers.

The quorum required for meetings of the Board of Managers shall be the presence or representation of a majority of Managers holding office.

Decisions shall be taken by a majority of the votes cast by those Managers present or represented at the meeting. In the event of a tie, the Chair or the pro tempore chair, as the case may be, shall cast the deciding vote.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, videoconference or any other means of communication allowing several persons to communicate simultaneously with each other. Such methods of participation are considered equivalent to physical presence at the meeting.

A written decision signed by all Managers is proper and valid as if it had been adopted at a duly convened and held meeting of the Board of Managers. Such a decision can be enacted either in a single document or in several documents with the same content, each signed by one or more Managers.

Art. 10. Minutes of Meetings of the Board of Managers. The minutes of meetings of the Board of Managers shall be drawn up and signed by any single Manager present at such meeting and written decisions taken by the sole Manager or, as the case may be, by all Managers, shall be drawn up and signed by the sole Manager or, as the case may be, all Managers. In case of a meeting of the Board of Managers, any proxies shall remain appended to the respective minutes.

Copies of or extracts from the minutes or decisions shall be certified by the sole Manager or, as the case may be, the Chair (if any) or by any two Managers.

Art. 11. General Powers of the Managers. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers has the broadest powers to act on behalf of the Company and to perform or authorise all acts of administration or disposal which are necessary or useful to accomplish the Company's purpose. All powers not expressly reserved by the Act to the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders can be exercised by the Manager or the Board of Manager, as the case may be.

Art. 12. Delegation of Powers. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may confer certain powers and/or special duties on any member(s) of the Board of Managers or any other person(s), who need not be a Manager or Shareholder of the Company, acting alone or jointly, under such terms as the Manager or, as the case may be, the Board of Managers shall determine.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may also establish one or more advisory committees and determine their composition and purpose.

Art. 13. Representation of the Company. If only one Manager has been appointed, the Company will be bound to third parties by the signature of that Manager as well as by the joint or single signature of any person(s) to whom the Manager has delegated signatory authority, within the limits of such authority.

If the Company is managed by a Board of Managers, subject to the following, the Company will be bound to third parties by the joint signature of any two Managers as well as by the joint or single signature of any person(s) to whom the Board of Managers has delegated signatory authority, within the limits of such authority.

Notwithstanding the foregoing, if the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders has appointed one or more Class A Managers and one or more Class B Managers, the Company will be bound to third parties by the joint signature of one Class A Manager and one Class B Manager, as well as by the joint or single signature of any person(s) to whom the Board of Managers has delegated such signatory authority, within the limits of such authority.

Art. 14. Conflicts of Interest. No contract or transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated solely due to the fact that any one or more duly authorised representatives of the Company, including without limitation any Manager, has a personal interest in, or is a duly authorised representative of, that other company or firm. Except as otherwise provided herein, any duly authorised representative of the Company, including without limitation any Manager, who serves as a duly authorised representative of another company or firm with which the Company contracts or otherwise engages in business shall not, for that sole reason, automatically be prevented from taking part in the deliberations and acting on any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the foregoing, in the event a Manager has a personal interest in any transaction to which the Company is a party, other than transactions falling within the scope of the Company's day-to-day management, concluded in the Company's ordinary course of business, and arm's-length transactions, s/he shall inform the Board of Managers thereof and shall not deliberate or vote on the transaction. The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, shall be notified of the transaction and the Manager's interest therein. When the Company has only a single Manager, any transaction to which the Company is a party and in which the sole Manager has a personal interest that conflicts with the Company's interest therein, other than those falling within the scope of the Company's day-to-day

management, concluded in the Company's ordinary course of business, and arm's-length transactions, must be approved by the sole shareholder.

Art. 15. Indemnification. The Company shall indemnify any Manager and the latter's heirs, executors and administrators for expenses reasonably incurred in connection with any action, lawsuit or proceedings to which the Manager may be made a party by reason of being or having been a Manager or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which the Manager is not entitled to be indemnified, except for actions, lawsuits or proceedings in relation to matters for which the Manager is held liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall only be provided for matters in relation to which the Company has been advised by its legal counsel that the Manager did not commit a breach of his or her duties. This right to indemnification is without prejudice to any other rights to which the relevant person may be entitled.

Art. 16. Audit. Unless the Company's annual accounts are audited by an independent auditor in accordance with the requirements of the Act, the supervision of the Company's operations may be, or shall be if the Company has more than twenty-five (25) shareholders, entrusted to one or more auditors, who need not be shareholders.

The auditors or, as the case may be, the independent auditor, if any, shall be appointed by the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine the number of statutory or independent auditors, if applicable, the remuneration of the statutory or independent auditor, and the duration of their term of office. The auditors will hold office until their successors are elected. They may be re-appointed at the end of their term and removed from office at any time, with or without cause, pursuant to a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be.

Part IV. Meetings of shareholders

Art. 17. Annual General Meeting. The annual general meeting, to be held only if the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held at the Company's registered office or at any other location specified in the notice of the meeting, on the first Tuesday of the month of June of each year, at 10.00 a.m. If this date is not a business day in Luxembourg, the meeting will be held the next business day.

Art. 18. Other General Meetings of Shareholders. The Manager or the Board of Manager, as the case may be, the auditor(s), if any, or shareholders holding more than half the Company's share capital can call other general meetings of shareholders in accordance with the requirements of the Act.

If the Company has less than twenty-five (25) shareholders, general meetings of shareholders are not mandatory and the shareholders may vote on the proposed resolutions in writing.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad only if so required by an event of force majeure, in the opinion of the Manager or the Board of Managers, as the case may be.

Art. 19. Powers of the General Meeting of Shareholders. Any regularly constituted general meeting of shareholders represents the totality of the Company's shareholders.

The general meeting of shareholders shall have the powers reserved to it by the Act and these Articles.

Art. 20. Procedure and Voting. The general meeting of shareholders will meet further to a notice sent by the Manager or the Board of Managers, as the case may be, the auditor(s), if any, or shareholders holding more than half the Company's share capital, which meets the requirements of the Act and these Articles.

The notice shall be sent to the shareholders at least fifteen (15) days prior to the meeting and shall specify the date, time, place and agenda of the meeting.

If all shareholders are present or represented at a general meeting and state that they have been informed of the agenda, the meeting may be held without notice.

A shareholder may appoint in writing, pdf via e-mail or by fax a proxy holder, who need not be a shareholder, to represent him or her at a meeting.

One or more shareholders may participate in a meeting by means of a conference call, videoconference or any similar means of communication enabling several persons to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to physical presence at the meeting.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of shareholders.

The Chair of the Board of Managers or, in the Chair's absence, any other person appointed by the general meeting of shareholders shall preside over the meeting.

The chairperson of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall appoint one or more returning officer(s).

The chairperson of the general meeting of shareholders, together with the secretary and the returning officer(s), shall form the bureau of the meeting.

An attendance list indicating the name of each shareholder, the number of shares held and, if applicable, the name of the shareholder's representative, shall be drawn up and signed by the members of the bureau or, as the case may be, their representatives.

Each share carries one vote, except as otherwise provided for by the Act.

Except as otherwise required by the Act or these Articles or any other agreement entered into between the shareholders of the Company from time to time, any amendment to the present Articles must be approved by (i) a majority of the shareholders in numerical terms and (ii) representing three-quarters of the share capital.

Except as otherwise required by the Act or these Articles or any other agreement entered into between the shareholders of the Company from time to time, all other resolutions must be approved by shareholders representing more than half the share capital. If the required quorum is not met at the first meeting, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions adopted by a majority of the votes cast, regardless of the percentage of share capital represented.

Art. 21. Minutes of Shareholder Meetings. Written decisions of the sole shareholder or the minutes of general meetings of shareholders, as the case may be, shall be drawn up and signed by the sole shareholder or, as the case may be, the bureau.

Copies of or extracts from the decisions of the sole shareholder or, as the case may be, minutes of the general meeting of shareholders shall be certified by the sole Manager or the Chair of the Board of Managers or any two Managers, as the case may be.

Part V. Financial year and allocation of profits

Art. 22. Financial Year. The Company's financial year starts to run on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

Art. 23. Approval of the Annual Accounts. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager or, as the case may be, the Board of Managers shall prepare the Company's annual accounts in accordance with the Act and submit them, if applicable, to the auditor(s) for review and to the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or his/her representative may inspect the annual accounts at the Company's registered office, as provided by the Act.

Art. 24. Allocation of Profit. Five percent (5%) of the Company's net annual profit shall be allocated each year to the reserve required by the Act, until this reserve reaches ten percent (10%) of the Company's subscribed capital.

The sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, shall determine how the remaining profits will be allocated, which may be used, in whole or in part, to absorb existing losses, if any, set aside in a reserve, carried forward to the next following financial year, or distributed to the shareholder(s) as a dividend.

Art. 25. Interim Dividends. The shareholders of the Company may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of the Company's accounts prepared by the Manager or the Board of Managers, as the case may be, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

Part VI. Dissolution and liquidation

Art. 26. Dissolution and Liquidation. The Company may be dissolved pursuant to a decision of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, approved by the same quorum and majority required to amend these Articles, unless otherwise provided by the Act.

If the Company is dissolved, liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be natural persons or legal entities) appointed by the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, which will also determine their powers and compensation.

After settling all outstanding debts and liabilities, including taxes and liquidation costs, the remaining net assets of the Company shall be distributed amongst the shareholders pro rata in accordance with their shareholdings.

Part VII. Applicable law

Art. 27. Applicable Law. All matters not governed by these Articles shall be settled in accordance with the applicable law.

Subscription and Payment

These Articles have been drawn up by the appearing parties, these parties having subscribed and fully paid up in cash the number of shares mentioned below:

Name of Shareholder	Number of Shares	Subscribed Capital	Percentage shareholding
Acacia MKV Acquisition S.à r.l., as above mentioned	6,375	EUR 6,375.-	51%
MELF Acquisition II S.à r.l., as above mentioned	6,125	EUR 6,125.-	49%
Total:	12,500	EUR 12,500.-	100%

Proof of payment has been provided to the undersigned notary who states that the conditions set forth in Article 183 of the Act have been fulfilled and expressly testifies to the fulfilment of these conditions.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company as a result of this instrument of incorporation are estimated at one thousand one hundred Euro (EUR 1,100.-).

Transitional Provision

The first financial year will begin on today's date and end on the last day of December 2014.

Extraordinary general meeting

The abovementioned shareholders, representing the Company's entire subscribed share capital, immediately hold an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions:

1. The number of Managers is set at three (3) and the following persons are appointed Managers for an unlimited term:

- Mr Richard BREKELMANS, born in Amsterdam, the Netherlands, on 12 September 1960, with professional address at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mrs Valérie PECHON, born in Caracas, Venezuela on 10 November 1975, with professional address at 6, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and

- Mr Imede EL MOUDDEN, born in Mont-Saint-Martin, France, on 22 May 1988, with professional address at 6, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The Company's registered office shall be located at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states that, at the request of the abovementioned persons, this instrument has been drafted in English, accompanied by a French version. At the request of the same persons, in the event of discrepancies between the English and French versions, the English text will prevail.

Whereof, the present instrument was drawn up in Luxembourg, on the date indicated at the top of this document.

This document having been read to the proxy holder of the appearing parties, who is known to the notary by last name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary this original instrument.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuf juillet.

Par devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg),

Ont comparu:

1. Acacia MKV Acquisition S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie sous le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500,-), et en processus d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, et

2. MELF Acquisition II, S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie sous le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500,-), et en processus d'enregistrement auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, et,

chacune représentée par Mme Vanessa Lanz, juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu de deux procurations, qui après avoir été paraphées et signées "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, seront annexées au présent acte aux fins de formalisation.

Lesquelles comparantes, représentées comme décrit ci-dessus, ont requis le notaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elles déclarent constituer:

Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination sociale, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination Sociale. Il est formé par les souscripteurs et toutes les personnes qui pourraient devenir détenteurs des parts sociales émises ci-après, une société sous la forme d'une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

La Société adopte la dénomination "MKV Acquisition S.à r.l."

Art. 2. Siège Social. Le siège social est établi à Luxembourg Ville. Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, est autorisé à changer l'adresse du siège social de la Société à l'intérieur de la ville mentionnée ci-dessus.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance.

Au cas où le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et des personnes à l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet la prise de participations directes ou indirectes et la détention de ces participations, sous n'importe quelle forme, dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

Ceci inclut, mais n'est pas limité à l'investissement, l'acquisition, la vente, l'octroi ou l'émission (sans offre publique) de certificats de capital préférentiels, prêts, obligations, reconnaissances de dettes et autres formes de dettes, parts sociales, bons de souscriptions et autres instruments de capital ou droits, incluant sans limitation, des parts de capital social, participations dans une association (limited partnership), participations dans une société à responsabilité limitée (limited liability company), parts préférentielles, valeurs mobilières et swaps, et toute combinaison de ce qui précède, qu'ils soient facilement réalisables ou non, ainsi que des engagements (incluant mais non limité à des engagements relatives à des valeurs synthétiques) de sociétés, entités ou autres personnes juridiques de tout type.

La Société peut aussi utiliser ses fonds pour investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier de toute sorte ou toute forme.

La Société peut accorder des gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés ainsi que toute forme d'indemnités, à des entités luxembourgeoises ou étrangères, en relation avec ses propres obligations et dettes.

La Société peut accorder toute forme d'assistance (incluant mais non limité à l'octroi d'avances, prêts, dépôts d'argent et crédits ainsi que l'octroi de gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés, de toute sorte et forme) aux filiales de la Société. De manière plus occasionnelle, la Société peut accorder le même type d'assistance aux sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ou à des tiers, sous condition que cela tombe dans l'intérêt social et sans engendrer une obligation d'une autorisation spécifique.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière et s'engager dans toute autre activité qu'elle jugera nécessaire, conseillée, appropriée, incidente à ou non contradictoire avec l'accomplissement et le développement de ce qui précède.

Nonobstant ce qui précède, la Société ne s'engagera dans aucune transaction qui entraînerait son engagement dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée ou qui requerrait de la Société la possession de toute autre autorisation spécifique.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. Capital social, Parts sociales

Art. 5. Capital Social. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour payer les parts sociales que la Société pourrait racheter des associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale sera et restera sous forme nominale.

Lorsque la Société est composée d'un associé unique, l'associé unique peut transmettre ses parts librement.

Si la Société est composée de plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles uniquement entre associés. Dans cette situation, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être documentée dans un acte notarié ou sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été correctement signifiées à la Société ou acceptées par la Société conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société. Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun nommé ou non parmi eux. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à la part sociale concernée et ce jusqu'à la nomination d'un mandataire commun.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital Social. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés

adoptée aux conditions de quorum et de majorités exigées pour toute modification des statuts par ces Statuts ou, le cas échéant, par la Loi ou, le cas échéant, par tout accord conclu entre les associés de la Société de temps en temps.

Chapitre III. Gérance, Commissaires aux comptes

Art. 8. Gérance. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés (le(s) "Gérant(s)"). Si plusieurs Gérants ont été nommés, les Gérants vont constituer un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

Le(s) Gérant(s) est/sont nommé(s) par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, qui fixe leur nombre, leur rémunération et le caractère limité ou illimité de leur mandat. Le(s) Gérant(s) restera/resteront en fonction jusqu'à la nomination de leur successeur. Il(s) peut/peuvent être renommé(s) à la fin de leur mandat et peut/peuvent être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés peut décider de qualifier les Gérants nommés en Gérant de Catégorie A et en Gérants de Catégorie B.

Le(s) Gérant(s) ne révélera/révéleront pas, même après le terme de leur mandat, les informations concernant la Société à leur disposition, dont la révélation pourrait porter préjudice aux intérêts de la Société, excepté lorsqu'une telle révélation est obligatoire par la loi.

Art. 9. Réunions du Conseil de Gérance. Si la Société est composée d'un seul Gérant, ce dernier exerce le pouvoir octroyé par la Loi au Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance pourra choisir parmi ses membres un président (le "Président"). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des associés.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président ou à la demande d'un Gérant. Le Président (s'il y en a un) présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, sauf qu'en son absence, ou si aucun Président n'a été nommé, le Conseil de Gérance désignera à la majorité des personnes présentes ou représentées à une telle réunion un autre président pro tempore.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de toutes les personnes autorisées à participer, un avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les Gérants avec un préavis d'au moins vingt-quatre heures. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord écrit de chaque Gérant donné à la réunion ou autrement. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Gérance.

Toute réunion du Conseil de Gérance se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Tout Gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par écrit un autre Gérant comme son mandataire.

Le quorum du Conseil de Gérance est atteint par la présence ou la représentation d'une majorité de Gérants en fonction.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des Gérants présents ou représentés à la réunion. En cas de parité des votes, le Président ou le président pro tempore le cas échéant, a une voix prépondérante.

Un ou plusieurs Gérants peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite par voie circulaire signée par tous les Gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Gérants.

Art. 10. Procès-verbaux du Conseil de Gérance. Les procès-verbaux de la réunion du Conseil d'Administration doivent être établies par écrit et signées par tout Gérant présent à cette réunion et les décisions écrites du Gérant Unique ou le cas échéant de tous les Gérants, doivent être établies par écrit et signées par le Gérant Unique ou le cas échéant tous les Gérants. Dans le cadre d'une réunion du Conseil d'Administration toutes les procurations seront annexées au procès-verbal.

Les copies ou les extraits des procès-verbaux doivent être certifiés par le gérant unique ou le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance (s'il y en a un) ou, le cas échéant, par deux Gérants.

Art. 11. Pouvoirs des Gérants. Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour accomplir et autoriser tous les actes d'administration ou de disposition, nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du Gérant unique ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

Art. 12. Délégation de Pouvoirs. Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut conférer certains pouvoirs ou mandats spéciaux à un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance ou à une ou plusieurs autres personnes qui peuvent ne pas être Gérants ou Associés de la Société, agissant seul ou ensemble, selon les conditions et les pouvoirs applicables au Conseil de Gérance ou, le cas échéant, déterminés par le Conseil de Gérance.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut aussi nommer un ou plusieurs comités et déterminer leur composition et leur objet.

Art. 13. Représentation de la Société. En cas de nomination d'un Gérant unique, la société sera engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle de ce gérant, ainsi que par les signatures conjointes ou la signature unique de toute personne à qui le Gérant a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Dans le cas où la Société est gérée par un conseil de gérance et sous réserve de ce qui suit, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes de deux gérants ainsi que par la signature unique de toute personne à qui le Conseil de Gérance a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Nonobstant ce qui précède, dans le cas où l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés ont nommé un ou plusieurs Gérants de catégorie A et un ou plusieurs Gérants de catégorie B, la Société sera liée vis-à-vis des tiers uniquement par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B, ainsi que par les signatures conjointes ou la signature unique de toute(s) personne(s) à qui le Conseil de Gérance a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Art. 14. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs représentants valablement autorisés de la Société, comprenant mais non limité à tout Gérant, y auront un intérêt personnel, ou en seront des représentants valablement autorisés. Sauf dispositions contraires ci-dessous, tout représentant valablement autorisé de la Société, en ce compris tout Gérant qui remplira en même temps des fonctions de représentant valablement autorisé pour le compte d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour ce seul motif, automatiquement empêché de donner son avis et d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou un fondé de pouvoirs de la Société aurait un intérêt personnel dans une opération à laquelle la Société est partie, autre que les transactions conclues dans le cadre de la gestion journalière de la Société, conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, il/elle en avisera le Conseil de Gérance (s'il existe) et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant dans celle-ci seront portés à la connaissance de l'associé unique ou, le cas échéant, à la prochaine assemblée générale des associés. Lorsque la Société est composée d'un seul Gérant, toute transaction à laquelle la Société devient partie, autres que les transactions tombant dans le cadre de la gestion journalière de la Société, conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, et dans laquelle le Gérant unique a un intérêt personnel qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, la transaction concernée doit être approuvée par l'associé unique.

Art. 15. Indemnisation. La Société doit indemniser tout Gérant et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires, des dépenses raisonnables faites par lui en relation avec toute action, procès ou procédure à laquelle il a pu être partie en raison de sa fonction passée ou actuelle de Gérant, ou, à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est associé ou créancière et par laquelle il n'est pas autorisé à être indemnisé, excepté en relation avec les affaires pour lesquelles il est finalement déclaré dans de telles actions, procès et procédures responsable de grosse négligence ou faute grave. En cas de règlement amiable d'un conflit, des indemnités doivent être accordées uniquement dans les matières en relation avec le règlement amiable du conflit pour lesquelles, selon le conseiller juridique de la Société, la personne indemnisée n'a pas commis une telle violation de ses obligations. Le droit à indemnité ci-avant n'exclut pas d'autres droits que la personne concernée peut revendiquer.

Art. 16. Révision des comptes. Sauf si les comptes annuels de la Société sont révisés par un réviseur d'entreprises indépendant conformément aux obligations de la Loi, les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés.

Les commissaires aux comptes ou, le cas échéant, le réviseur d'entreprises indépendant, s'il y en a, seront nommés par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui déterminera leur rémunération et la durée de leur mandat. Les auditeurs resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles à la fin de leur mandat et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Assemblée générale des associés

Art. 17. Assemblée Générale des Associés. L'assemblée générale annuelle qui doit être tenue uniquement si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, sera tenue au siège social de la société ou à un autre endroit tel qu'indiqué dans la convocation de l'assemblée le deuxième mardi du mois de juin de chaque année, à 10h00.

Si ce jour est un jour férié au Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 18. Autres Assemblées Générales des Associés. Les assemblées générales des associés se réunissent en conformité avec la Loi sur convocation des Gérants ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, subsidiairement du/des commissaire(s) aux comptes, ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si la Société est composée de moins de vingt-cinq (25) associés, les assemblées générales des associés ne sont pas obligatoires et les associés peuvent voter par écrit sur les résolutions proposées.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger seulement si, à l'avis discrétionnaire du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, des circonstances de force majeure l'exigent.

Art. 19. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

L'assemblée générale des associés a les pouvoirs lui attribués par la Loi et les présents Statuts.

Art. 20. Procédure, Vote. L'assemblée générale des associés se réunit en conformité avec la Loi et les présents Statuts sur convocation du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, subsidiairement, du commissaire aux comptes, ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

La convocation sera envoyée aux associés au moins quinze (15) jours avant la tenue de la réunion et contiendra la date, l'heure, l'endroit et l'ordre du jour de la réunion.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Un ou plusieurs associés peuvent participer à une assemblée par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à l'assemblée.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut déterminer toutes les autres conditions devant être remplies pour la participation à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés doit être présidée par le Président du Conseil de Gérance ou, en son absence, par toute autre personne nommée par l'assemblée générale des associés.

Le président de l'assemblée générale des associés doit nommer un secrétaire.

L'assemblée générale des associés doit nommer un ou plusieurs scrutateurs.

Le président de l'assemblée générale des associés ensemble avec le secrétaire et le(s) scrutateur(s) nommés forment le bureau de l'assemblée générale.

Une liste de présence indiquant le nom des associés, le nombre de parts sociales détenues par eux et, si possible, le nom de leur représentant, est dressée et signée par le bureau de l'assemblée générale des associés ou, le cas échéant, leurs représentants.

Un vote est attaché à chaque part sociale, sauf prévu autrement par la Loi.

Sauf dispositions contraires de la Loi ou par des présents Statuts ou par tout accord conclu entre les associés de la Société de temps en temps, toute modification des présents Statuts doit être approuvée par des associés (i) représentant une majorité des associés en nombre et (ii) représentant les troisquarts du capital social.

Sauf dispositions contraires de la Loi ou des présents Statuts ou par tout accord conclu entre les associés de la Société de temps en temps, toutes les autres décisions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société. Dans le cas où un tel quorum n'est pas atteint à la première assemblée, les membres doivent être convoqués ou consultés seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions doivent être adoptées par une majorité de votes, quel que soit le capital représenté.

Art. 21. Procès-verbaux des résolutions des associés. Les procès-verbaux des décisions écrites de l'associé unique ou, le cas échéant, des assemblées générales des associés doivent être établies par écrit et signée par le seul associé ou, le cas échéant, par le bureau de l'assemblée.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés doivent être certifiées par le Gérant unique ou, le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance ou par deux Gérants.

Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 22. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Art. 23. Approbation des Comptes Annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance dresse les comptes annuels de la Société conformément à la loi et les soumet,

le cas échéant, au commissaire aux comptes ou, le cas échéant, au réviseur d'entreprises indépendant, pour révision et à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des comptes annuels au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi.

Art. 24. Affectation des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde pour absorber des pertes, s'il y en a, de le verser à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux associés comme dividendes.

Art. 25. Dividendes Intérimaires. Les associés de la Société peuvent décider de verser des acomptes sur dividendes sur base des comptes de la Société préparé par le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, sous condition que des comptes intérimaires fassent apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution, étant entendu que le montant de la distribution ne doit pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin de l'année sociale qui précède augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des montants devant être alloués à une réserve légale.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 26. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés qui termineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, toutes les taxes et frais de liquidation compris, l'actif net restant sera reparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre de parts sociales qu'ils détiennent.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 27. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi.

Souscription et paiement

Les parties comparantes ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, elles ont souscrit au nombre de parts sociales ci-après énoncées et les a intégralement libérées en espèces:

Associé	Nombre de parts sociales	Capital souscrit	Pourcentage de détention
Acacia MKV Acquisition S.à r.l., mentionné ci-dessus	6.375	EUR 6.375,-	51%
MELF Acquisition II S.à r.l., mentionné ci-dessus	6.125	EUR 6.125,-	49%
Total:	12.500	EUR 12.500,-	100%

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi ont été respectées.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille cent euros (EUR 1.100,-).

Disposition transitoire

La première année sociale commencera ce jour et finira le dernier jour du mois de décembre 2014.

Assemblée générale extraordinaire

Les associés précités, représentant tout le capital souscrit, ont tout de suite adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

1) Fixation du nombre de Gérants à trois (3) et nomination des Gérants suivants pour une durée illimitée:

- M. Richard BREKELMANS, né à Amsterdam, Pays-Bas, le 12 septembre 1960, ayant son adresse professionnelle au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Mme Valérie PECHON, née à Caracas, Venezuela, le 10 novembre 1975, ayant son adresse professionnelle au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et

- M. Imede EL MOUDDEN, né à Mont-Saint-Martin, France, le 22 mai 1988, ayant son adresse professionnelle au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2) Fixation du siège social de la Société au 6, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la mandataire des comparantes le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même mandataire, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la mandataire des comparantes, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Lanz, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 30 juillet 2014. Relation: LAC/2014/36016. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 11 août 2014.

Référence de publication: 2014128063/618.

(140144893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.

CEREP III France S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 721.800,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 130.286.

In the year two thousand and fourteen, on the thirty-first of July.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-Sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

CEREP III S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, a share capital of seventeen million three hundred forty-nine thousand nine hundred Euro (EUR 17.349.900,00) and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 127446 (CEREP III), and

CEREP III Finance S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 129119,

both here represented by Mr. Ghislain Robert, employee, with professional address at 1B, rue Heinehaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of two (2) proxies given on July 28, 2014.

The said proxies, signed ne varietur by the proxyholder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing persons, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state that:

I. All the shareholders are present or represented and declare that they have had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, so that no convening notices were necessary.

II. The appearing persons are the shareholders of the private limited liability company established and existing in the Grand-Duchy of Luxembourg under the name "CEREP III France S.à r.l." (hereinafter, the Company), with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 130286, established pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, dated July 4, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1974 dated September 13, 2007, and whose articles of association have been last amended pursuant to a deed of the undersigned notary, dated July 1, 2014, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

III. The Company's share capital is set at seven hundred forty-seven thousand four hundred fifty Euro (EUR 747.450,00) represented by two hundred fifty (250) ordinary shares, three thousand nine hundred fifty-three (3.953) class A shares, three thousand two hundred forty-eight (3.248) class B shares, one thousand nine hundred eighty-four (1.984) class C shares, three hundred thirty (330) class D shares, five thousand one hundred sixty-nine (5.169) class E share, one (1) class F share, one (1) class G share, one (1) class H share, one (1) class I share, one (1) class J share, one (1) class K share, one (1) class L share, one (1) class M share, one (1) class N share, one (1) class O share, one (1) class P share, one (1) class Q share, one (1) class R share, one (1) Class S Share and one (1) Class T Share, all with a nominal value of fifty Euro (EUR 50,00) each.

IV. The agenda of the meeting is the following:

1. Decrease the Company's share capital by the amount of twenty-five thousand six hundred fifty Euro (EUR 25.650,00) (the Capital Decrease), in order to bring it from its present amount of seven hundred forty-seven thousand four hundred fifty Euro (EUR 747.450,00) to seven hundred twenty-one thousand eight hundred Euro (EUR 721.800,00) by cancellation of one hundred eighty-two (182) class B shares, three hundred thirty (330) class D shares and one (1) class Q share, all held by CEREP III and all with a nominal value of fifty Euro (EUR 50,00) each (the Cancelled Shares).

2. Cancellation of the Cancelled Shares and payment to CEREP III of the Cancelled Shares in the aggregate nominal amount of twenty-five thousand six hundred fifty Euro (EUR 25.650,00) by payment in kind consisting in the offset of the amount due by the Company pursuant to the Capital Decrease against an equal amount due by CEREP III to the Company by virtue of a receivable resulting from several advances made by the Company to CEREP III between June 15, 2013 and June 15, 2014 (the Repayment).

3. Granting of powers to the Company's board of managers to (i) determine the date and the modalities of the Repayment (ii) take any necessary action or decision, in the name and on behalf of the Company to execute any document or agreement, and take any action it will deem necessary and appropriate in relation to the Capital Decrease and the Repayment in order to fully release the Company of its obligations.

4. Amendment of article 5 of the Company's articles of association which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 5.1.** The share capital of the Company is set at seven hundred twenty-one thousand eight hundred Euro (EUR 721.800,00) represented by two hundred fifty (250) Ordinary Shares, three thousand nine hundred fifty-three (3.953) class A shares, three thousand sixty-six (3.066) Class B Shares, one thousand nine hundred eighty-four (1.984) class C shares, five thousand one hundred sixty-nine (5.169) class E share, one (1) class F share, one (1) class G share, one (1) class H share, one (1) class I share, one (1) class J share, one (1) class K share, one (1) class L share, one (1) class M share, one (1) class N share, one (1) class O share, one (1) class P share, one (1) class R share, one (1) Class S Share and one (1) Class T Share, all with a nominal value of fifty Euro (EUR 50,00) each.

The Class A to T shares are together referred to as the Specific Classes of Shares, the Ordinary Shares and the Specific Classes of Shares are together referred to as the Shares, and the above listed classes of Shares are together referred to as the Share Classes.

5.2. In addition to the share capital, the Company shall have:

- Twenty (20) share premium accounts (each, a Share Premium Account), one for each Share Class, into which any premium paid on any Share is transferred and the balance on which each corresponding holder(s) has exclusive entitlement to; and

- Twenty (20) capital contribution accounts (each, a Capital Contribution Account), one for each Share Class, into which any capital contributed by a Shareholder in direct or indirect relation to a Project may be transferred and the balance on which each corresponding holder(s) has exclusive entitlement to.

Each Share Class shall relate to a relevant portfolio of assets or receivables constituting a project (a Project), and the allocation of each Project to a Share Class shall be made by an ordinary decision of the Shareholders.

Subject always to the provisions of any Shareholders Agreement, any and all reimbursement of the Share Premium Account or of the Capital Contribution Account of a Project shall accrue exclusively to the relevant Share Class, after deduction of the pro-rata allocation of the Company's general expenses to such Share Class and the expenses incurred in connection with the Project, and no holder of any Share other than the relevant Shares shall be entitled to the proceeds of any such reimbursement, whether or not declared or paid.

5.3. All Shares will have equal rights.”

V. The shareholders, after deliberation, unanimously take the following resolutions:

First resolution

The shareholders resolve to decrease the Company's share capital by the amount of twenty-five thousand six hundred fifty Euro (EUR 25.650,00) in order to bring it from its present amount of seven hundred forty-seven thousand four hundred fifty Euro (EUR 747.450,00) to seven hundred twenty-one thousand eight hundred Euro (EUR 721.800,00) by cancellation of one hundred eighty-two (182) class B shares, three hundred thirty (330) class D shares and one (1) class Q share, all held by CEREP III and all with a nominal value of fifty Euro (EUR 50,00) each (the Cancelled Shares).

Second resolution

The shareholders resolve to proceed with the cancellation of the Cancelled Shares and to proceed with the repayment by payment to CEREP III of the Cancelled Shares in the aggregate nominal amount of twenty-five thousand six hundred fifty Euro (EUR 25.650,00) by payment in kind consisting in the offset of the amount due by the Company pursuant to the Capital Decrease against an equal amount due by CEREP III to the Company by virtue of a receivable resulting from several advances made by the Company to CEREP III between June 15, 2013 and June 15, 2014 (the Repayment).

Third resolution

The shareholders resolve to give powers to the Company's board of managers to (i) determine the date and the modalities of the Repayment (ii) take any necessary action or decision, in the name and on behalf of the Company to execute any document or agreement, and take any action it will deem necessary and appropriate in relation to the Capital Decrease and the Repayment in order to integrally release the Company of its obligations.

Fourth resolution

The shareholders resolve to amend article 5 of the Company's articles of association which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 5.1.** The share capital of the Company is set at seven hundred twenty-one thousand eight hundred Euro (EUR 721.800,00) represented by two hundred fifty (250) Ordinary Shares, three thousand nine hundred fifty-three (3.953) class A shares, three thousand sixty-six (3.066) Class B Shares, one thousand nine hundred eighty-four (1.984) class C shares, five thousand one hundred sixty-nine (5.169) class E share, one (1) class F share, one (1) class G share, one (1) class H share, one (1) class I share, one (1) class J share, one (1) class K share, one (1) class L share, one (1) class M share, one (1) class N share, one (1) class O share, one (1) class P share, one (1) class R share, one (1) Class S Share and one (1) Class T Share, all with a nominal value of fifty Euro (EUR 50,00) each.

The Class A to T shares are together referred to as the Specific Classes of Shares, the Ordinary Shares and the Specific Classes of Shares are together referred to as the Shares, and the above listed classes of Shares are together referred to as the Share Classes.

5.2. In addition to the share capital, the Company shall have:

- Twenty (20) share premium accounts (each, a Share Premium Account), one for each Share Class, into which any premium paid on any Share is transferred and the balance on which each corresponding holder(s) has exclusive entitlement to; and

- Twenty (20) capital contribution accounts (each, a Capital Contribution Account), one for each Share Class, into which any capital contributed by a Shareholder in direct or indirect relation to a Project may be transferred and the balance on which each corresponding holder(s) has exclusive entitlement to.

Each Share Class shall relate to a relevant portfolio of assets or receivables constituting a project (a Project), and the allocation of each Project to a Share Class shall be made by an ordinary decision of the Shareholders.

Subject always to the provisions of any Shareholders Agreement, any and all reimbursement of the Share Premium Account or of the Capital Contribution Account of a Project shall accrue exclusively to the relevant Share Class, after deduction of the pro-rata allocation of the Company's general expenses to such Share Class and the expenses incurred in connection with the Project, and no holder of any Share other than the relevant Shares shall be entitled to the proceeds of any such reimbursement, whether or not declared or paid.

5.3. All Shares will have equal rights.”

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Senningerberg, on the date first written above.

The document having been read to the proxy holder of the appearing persons, who is known to the notary by his full name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le trente-et-un juillet.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-Sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

CEREP III S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, ayant un capital social de dix-sept millions trois cent quarante-neuf mille neuf cents Euro (EUR 17.349.900,00) et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 127446 (CEREP III), et

CEREP III Finance S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00) et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 129119,

ici représentées par M. Ghislain Robert, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 1B, rue Heinehoff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de deux (2) procurations données le 28 juillet 2014.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des personnes comparantes et le notaire instrumentaire, annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Lesquelles comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, tous les associés étant présents ou représentés et se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

II. Les personnes comparantes sont les associés de la société à responsabilité limitée établie au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination «CEREP III France S.à r.l.» (ci-après, la Société), ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130286, constituée par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 4 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1974 en date du 13 septembre 2007, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné, en date du premier juillet 2014, non-publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

III. Le capital social de la Société est fixé à sept cent quarante-sept mille quatre cent cinquante Euro (EUR 747.450,00), représenté par deux cent cinquante (250) Parts Sociales Ordinaires, trois mille neuf cent cinquante-trois (3.953) Parts Sociales de Classe A, trois mille deux cent quarante-huit (3.248) Parts Sociales de Classe B, mille neuf cent quatre-vingt-quatre (1.984) Parts Sociales de Classe C, trois cent trente (330) Parts Sociales de Classe D, cinq mille cent soixante-neuf (5.169) Parts Sociales de Classe E, une (1) Part Sociale de Classe F, une (1) Part Sociale de Classe G, une (1) Part Sociale de Classe H, une (1) Part Sociale de Classe I, une (1) Part Sociale de Classe J, une (1) Part Sociale de Classe K, une (1) Part Sociale de Classe L, une (1) Part Sociale de Classe M, une (1) Part Sociale de Classe N, une (1) Part Sociale de Classe O, une (1) Part Sociale de Classe P, une (1) Part Sociale de Classe Q, une (1) Part Sociale de Classe R, une (1) Part Sociale de Classe S et une (1) Part Sociale de Classe T, toutes d'une valeur nominale de cinquante Euro (EUR 50,00) chacune.

IV. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Diminution du capital social de la Société à concurrence de vingt-cinq mille six cent cinquante Euro (EUR 25.650,00) (la Diminution de Capital) pour le faire passer de son montant actuel de sept cent quarante-sept mille quatre cent cinquante Euro (EUR 747.450,00) à sept cent vingt-et-un mille huit cents Euro (EUR 721.800,00) par annulation de cent quatre-vingt-deux (182) parts sociales de classe B, de trois cent trente (330) parts sociales de classe D et d'une (1) part sociale de classe Q, toutes détenues par CEREP III et toutes d'une valeur nominale de cinquante Euro (EUR 50,00) chacune (les Parts Sociales Annulées).

2. Annulation des Parts Sociales Annulées et paiement à CEREP III des Parts Sociales Annulées pour un montant total nominal de vingt-cinq mille six cent cinquante Euro (EUR 25.650,00) par paiement en nature consistant en la compensation du montant dû par la Société suite à la Diminution de Capital avec un montant égal dû par CEREP III à la Société en vertu d'une créance résultant de plusieurs avances faites à CEREP III par la Société entre le 15 juin 2013 et le 15 juin 2014 (le Repaiement).

3. Octroi de pouvoirs au conseil de gérance de la Société pour (i) déterminer la date et les modalités du Repaiement (ii) prendre toute action ou décision nécessaire, au nom et pour le compte de la Société, pour signer tout document ou contrat, et prendre toute mesure qu'il jugera nécessaire et approprié, relativement à la Diminution de Capital et au Repaiement, afin de libérer intégralement la Société de ses obligations.

4. Modification de l'article 5 des statuts de la Société qui sera désormais rédigé comme suit:

« **Art. 5.1.** Le capital social est établi à sept cent vingt-et-un mille huit cents Euro (EUR 721.800,00), représenté par deux cent cinquante (250) Parts Sociales Ordinaires, trois mille neuf cent cinquante-trois (3.953) Parts Sociales de Classe A, trois mille soixante-six (3.066) Parts Sociales de Classe B, mille neuf cent quatre-vingt-quatre (1.984) Parts Sociales de Classe C, cinq mille cent soixante-neuf (5.169) Parts Sociales de Classe E, une (1) Part Sociale de Classe F, une (1) Part Sociale de Classe G, une (1) Part Sociale de Classe H, une (1) Part Sociale de Classe I, une (1) Part Sociale de Classe J, une (1) Part Sociale de Classe K, une (1) Part Sociale de Classe L, une (1) Part Sociale de Classe M, une (1) Part Sociale de Classe N, une (1) Part Sociale de Classe O, une (1) Part Sociale de Classe P, une (1) Part Sociale de Classe R, une (1) Part Sociale de Classe S et une (1) Part Sociale de Classe T, toutes d'une valeur nominale de cinquante Euro (EUR 50,00) chacune.

Les Parts Sociales de Classe A à T sont ensemble désignées comme les Parts Sociales Spécifiques, les Parts Sociales Ordinaires et les Parts Sociales Spécifiques sont ensemble désignées comme les Parts Sociales, et les classes de Parts listées ci-dessus sont désignées comme les Classes de Parts.

5.2. En plus du capital social, la Société a:

- vingt (20) comptes de prime d'émission (chacun, un Compte de Prime d'Emission), un pour chaque Classe de Part, sur lesquels toute prime d'émission payée pour toute Part est transférée, et dont chaque détenteur a un droit exclusif; et

- vingt (20) comptes d'apport en capitaux propres non rémunéré par des titres (chacun, un Compte d'Apport), un pour chaque Classe de Part, sur lesquels tout apport en capitaux propres non rémunéré par des titres effectué par un Associé en lien direct ou indirect avec un Investissement est crédité, et dont chaque détenteur a un droit exclusif.

Chaque Classe de Parts est reliée à un portefeuille d'actifs ou de créances spécifique constituant un projet (un Projet), et l'allocation de chaque Projet à une Classe de Parts est réalisée par une décision ordinaire des Associés.

Sous réserve toujours des dispositions de tout Pacte d'Associés, tout remboursement du Compte de Prime d'Emission ou du Compte d'Apport d'un Projet, est réalisé exclusivement au profit de la Classe de Parts concernée, après déduction de l'attribution au prorata des dépenses générales de la Société à telle Classe de Part et des dépenses encourues en rapport avec le Projet, et aucun détenteur de Parts autre que les Parts concernées n'a droit aux produits d'un tel remboursement, qu'il soient ou non déclarés ou payés.

5.3. Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits légaux.»

V. Les associés, après avoir délibéré, prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de diminuer le capital social de la Société à concurrence de vingt-cinq mille six cent cinquante Euro (EUR 25.650,00) (la Diminution de Capital) pour le faire passer de son montant actuel de sept cent quarante-sept mille quatre cent cinquante Euro (EUR 747.450,00) à sept cent vingt-et-un mille huit cents Euro (EUR 721.800,00) par annulation de cent quatre-vingt-deux (182) parts sociales de classe B, de trois cent trente (330) parts sociales de classe D et d'une (1) part sociale de classe Q, toutes détenues par CEREP III et toutes d'une valeur nominale de cinquante Euro (EUR 50,00) chacune (les Parts Sociales Annulées).

Deuxième résolution

Les associés décident d'annuler les Parts Sociales Annulées et de payer les Parts Sociales Annulées à CEREP III pour un montant total nominal de vingt-cinq mille six cent cinquante Euro (EUR 25.650,00) par paiement en nature consistant en la compensation du montant dû par la Société suite à la Diminution de Capital avec un montant égal dû par CEREP III à la Société en vertu d'une créance résultant de plusieurs avances faites à CEREP III par la Société entre le 15 juin 2013 et le 15 juin 2014 (le Repaiement).

Troisième résolution

Les associés décident d'octroyer le pouvoir au conseil de gérance de la Société de (i) déterminer la date et les modalités du Repaiement (ii) prendre toute action ou décision nécessaire, au nom et pour le compte de la Société, pour signer tout document ou contrat, et prendre toute mesure qu'il jugera nécessaire et approprié, relativement à la Diminution de Capital et au Repaiement, afin de libérer intégralement la Société de ses obligations.

Quatrième résolution

Les associés décident de modifier l'article 5 des statuts de la Société qui sera désormais rédigé comme suit:

« **Art. 5.1.** Le capital social est établi à sept cent vingt-et-un mille huit cents Euro (EUR 721.800,00), représenté par deux cent cinquante (250) Parts Sociales Ordinaires, trois mille neuf cent cinquante-trois (3.953) Parts Sociales de Classe A, trois mille soixante-six (3.066) Parts Sociales de Classe B, mille neuf cent quatre-vingt-quatre (1.984) Parts Sociales de Classe C, cinq mille cent soixante-neuf (5.169) Parts Sociales de Classe E, une (1) Part Sociale de Classe F, une (1) Part Sociale de Classe G, une (1) Part Sociale de Classe H, une (1) Part Sociale de Classe I, une (1) Part Sociale de Classe J, une (1) Part Sociale de Classe K, une (1) Part Sociale de Classe L, une (1) Part Sociale de Classe M, une (1) Part Sociale de Classe N, une (1) Part Sociale de Classe O, une (1) Part Sociale de Classe P, une (1) Part Sociale de Classe R, une (1) Part Sociale de Classe S et une (1) Part Sociale de Classe T, toutes d'une valeur nominale de cinquante Euro (EUR 50,00) chacune.

Les Parts Sociales de Classe A à T sont ensemble désignées comme les Parts Sociales Spécifiques, les Parts Sociales Ordinaires et les Parts Sociales Spécifiques sont ensemble désignées comme les Parts Sociales, et les classes de Parts listées ci-dessus sont désignées comme les Classes de Parts.

5.2. En plus du capital social, la Société a:

- vingt (20) comptes de prime d'émission (chacun, un Compte de Prime d'Emission), un pour chaque Classe de Part, sur lesquels toute prime d'émission payée pour toute Part est transférée, et dont chaque détenteur a un droit exclusif; et

- vingt (20) comptes d'apport en capitaux propres non rémunéré par des titres (chacun, un Compte d'Apport), un pour chaque Classe de Part, sur lesquels tout apport en capitaux propres non rémunéré par des titres effectué par un Associé en lien direct ou indirect avec un Investissement est crédité, et dont chaque détenteur a un droit exclusif.

Chaque Classe de Parts est reliée à un portefeuille d'actifs ou de créances spécifique constituant un projet (un Projet), et l'allocation de chaque Projet à une Classe de Parts est réalisée par une décision ordinaire des Associés.

Sous réserve toujours des dispositions de tout Pacte d'Associés, tout remboursement du Compte de Prime d'Emission ou du Compte d'Apport d'un Projet, est réalisé exclusivement au profit de la Classe de Parts concernée, après déduction

de l'attribution au prorata des dépenses générales de la Société à telle Classe de Part et des dépenses encourues en rapport avec le Projet, et aucun détenteur de Parts autre que les Parts concernées n'a droit aux produits d'un tel remboursement, qu'il soient ou non déclarés ou payés.

5.3. Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits légaux.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des personnes comparantes, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Robert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette, Actes Civils le 04 août 2014. Relation: EAC/2014/10743. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014128509/279.

(140145357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

Dauzac Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 189.380.

—
STATUTS

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatre juillet,

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément empêchée, cette dernière restant dépositaire de la présente minute,

A comparu:

Bregal Partners L.P., constituée sous les lois de Jersey, ayant son siège social au Windward House, 2^{ème} étage, la Route de la Liberation, St Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3BQ, enregistrée auprès du Registre des Sociétés de Jersey sous le numéro 1420, ici représentée par son general partner Bregal North America General Partner Jersey Limited, constituée sous les lois de Jersey, ayant son siège social au Windward House, 2^{ème} étage, la Route de la Liberation, St Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3BQ, enregistrée auprès du Registre des Sociétés de Jersey sous le numéro 89102,

ici représentée par Monsieur Raf BOGAERTS, administrateur de sociétés, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Jersey, le 23 juillet 2014.

La procuration, signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme et dénomination. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Dauzac Investments S.à r.l.» (la Société).

Art. 2. Objet. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La Société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets, marques et licences s'y rattachant ou pouvant les compléter.

La Société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède une participation ou un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, qui peuvent lui paraître utiles à la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

La Société peut ouvrir des agences ou succursales soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Le siège social peut être transféré dans la commune de Luxembourg en vertu d'une décision du gérant ou du conseil de gérance. Au cas où le conseil de gérance ou le gérant estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique, social ou militaire, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

Art. 5. Capital Social. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Art. 6. Modification du capital social. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié par une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas, avec l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. L'(les) associé(s) existant(s) a (ont) un droit de souscription préférentiel, proportionnellement à la partie du capital qui représente ses (leurs) parts sociales.

Art. 7. Parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices et dans tout l'actif social de la Société et a une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires des associés.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Toutes les parts émises seront inscrites au registre des associés qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société; ce registre contiendra le nom de chaque associé, son adresse ou siège social.

Tout transfert de parts conformément à l'article 8 ci-après, sera inscrit au registre des associés.

Art. 8. Transfert de parts. Lorsque la Société est composée d'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Les créanciers ou ayants-droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 9. Faillite ou déconfiture d'un associé. La faillite ou déconfiture ou tout autre événement similaire affectant l'associé unique ou l'un quelconque des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 10. Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Les gérants sont nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, lesquels fixeront leur nombre et la durée de leur mandat, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués librement à tout moment et sans motif par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 11. Réunions du conseil de gérance. En cas de pluralité de gérants, ceux-ci formeront un conseil de gérance.

Le conseil de gérance choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des associés.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance et les assemblées générales des associés; en son absence les associés ou le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes ou représentées un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire. La convocation indiquera l'heure et le lieu de la réunion et contiendra l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de

gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance, ni si tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion et qu'ils déclarent avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit, télécopie ou e-mail ou tout autre moyen de communication similaire un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plus d'un de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité mais au moins deux des gérants sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. Le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 12. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président du conseil de gérance ou par deux gérants ou par toute autre personne dûment nommée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 13. Pouvoirs du conseil de gérance. Le conseil de gérance a les pouvoirs les plus larges (à l'exception des pouvoirs qui sont expressément réservés par la loi à l'associé unique ou à l'assemblée générale des associés, selon le cas) pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés par la loi expressément à l'associé unique ou à l'assemblée générale des associés, selon le cas, sont de la compétence du conseil de gérance.

Art. 14. Délégation de pouvoirs. Le conseil de gérance peut conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions déterminées de façon permanente ou temporaire, y compris la gestion journalière de la Société, à des personnes ou agents de son choix.

Art. 15. Représentation de la Société. La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique. En cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants ou par la signature conjointe ou individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Vis-à-vis des autorités administratives, la Société sera valablement engagée par la seule signature d'un des gérants.

Art. 16. Décisions de l'associé unique ou des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises lors d'une assemblée générale des associés ou, dans le cas où la Société comporte moins de vingt-cinq associés, par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le conseil de gérance aux associés par lettre recommandée. Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 17. Décisions. Les décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés seront établies par écrit et consignées dans un registre. Les votes des associés ainsi que les procurations seront annexés aux procès-verbaux.

Art. 18. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier de chaque année et finit le 31 décembre de la même année.

Art. 19. Bilan. Chaque année, au dernier jour du mois de décembre, les comptes sont arrêtés et le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Les comptes annuels et le compte de profit et perte sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, selon le cas, de l'assemblée générale des associés.

Les livres et les comptes de la Société peuvent être audités par une société d'audit, nommée par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés selon le cas.

Art. 20. Répartition des bénéfices. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la constitution de la réserve légale jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10 %) du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou, selon le cas, l'assemblée générale des associés, sans préjudice du pouvoir du conseil de gérance de payer des acomptes sur dividendes dans les limites permises par la loi.

Art. 21. Dissolution, liquidation. En cas de dissolution de la Société, la Société sera liquidée par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, nommés par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateurs aura (auront) les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du paiement du passif sera distribué aux associés proportionnellement au nombre de parts qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 22. Modification des statuts. Les présents statuts pourront être modifiés de temps en temps par une assemblée générale des associés décidant selon les conditions de quorum et de majorité prévues par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 23. Disposition générale. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 24. Langue. Les présents statuts ont été rédigés en français, suivi d'une version anglaise. En cas de divergence entre les deux textes, la version anglaise prévaudra.

Souscription et libération

L'intégralité des cinq cents (500) parts sociales est souscrite par l'associée unique, Bregal Partners L.P., préqualifiée.

Les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le dernier jour du mois de décembre 2014.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Résolutions

Et aussitôt l'associée unique Bregal Partners L.P., préqualifiée, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
2. L'associée unique décide de fixer le nombre des gérants à six (6) et de nommer
 - Monsieur Raf BOGAERTS, administrateur de sociétés, né le 31 octobre 1970 à Lier (Belgique), résidant professionnellement au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg;
 - Monsieur Robert SMEELE, administrateur de sociétés, né le 9 janvier 1960 à Gravenhage (Pays-Bas), résidant professionnellement au Grafenauweg 10, CH-6300 Zug (Suisse);
 - Monsieur John DRURY, administrateur de sociétés, né le 25 mai 1955 à Croydon (Royaume-Unis), résidant professionnellement au 81, Fulham road, Michelin House, 3e étage, SW3 6RD, Londres (Royaume-Unis);
 - Monsieur Johny SERE, administrateur de sociétés, né le 5 novembre 1954 à Hasselt (Belgique), résidant professionnellement à Jean Monnetlaan 1, B-1804 Vilvoorde (Belgique);
 - Monsieur Dimitri MARECHAL, administrateur de sociétés, né le 1^{er} mai 1981 à Bastogne (Belgique), résidant professionnellement au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg;
 - Madame Peggy PARTIGIANONE, administrateur de sociétés, née le 17 Juin 1974 à Woippy (France), résidant professionnellement au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg.comme gérants de la Société pour une durée s'achevant avec l'assemblée générale annuelle qui sera tenue en 2015.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue française constate que sur demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue française suivi d'une version anglaise et qu'en cas de divergences entre les versions française et anglaise, la version anglaise fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Suit la version anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-fourth of July,

Before Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Joëlle BADEN, notary residing in Luxembourg, momentarily absent, the latter remaining depositary of the present deed,

There appeared:

Bregal Partners L.P., incorporated under the laws of Jersey, with registered office at 2nd Floor, Windward House, la Route de la Liberation, St Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3BQ, registered with the Jersey Companies Registry under number 1420, acting through its general partner Bregal North America General Partner Jersey Limited, incorporated under the laws of Jersey, with registered office at 2nd Floor, Windward House, la Route de la Liberation, St Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3BQ, registered with the Jersey Companies Registry under number 89102,

duly represented by Mr Raf BOGAERTS, companies' director, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given in Jersey, on 23rd July 2014.

Said proxy shall be signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for purposes of registration.

Such appearing party, represented as stated above, required the officiating notary to document the deed of incorporation of a société à responsabilité limitée which it deems to incorporate and the articles of incorporation of which shall be as follows:

Art. 1. Form and Name. There exists a société à responsabilité limitée under the name of "Dauzac Investments S.à r.l." (the Company).

Art. 2. Purpose. The corporate purpose of the Company is the taking of participating interests in whatever form in other Luxembourg or foreign corporations as well as the management, control and turning to account of such participating interests.

It may in particular acquire by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realise by way of sale, transfer, exchange or otherwise, securities of any kind.

The Company may likewise acquire and turn to account all and any patents, trademarks and licences relating thereto or likely to complement the same.

The Company may borrow and grant to companies in which it holds a direct or indirect participating interest all and any support, loans, advances or guaranties.

It may in general carry out all and any industrial, commercial, financial, movable or real estate operations both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad, directly or indirectly, which it deems useful in the fulfilment of its corporate purpose.

Art. 3. Duration. The Company is incorporated for an unlimited period.

The Company may be dissolved at any time by decision of the sole shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be.

Art. 4. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

The registered office may be transferred in the city of Luxembourg by decision of the manager or board of managers. If the manager or board of managers determines that extraordinary political, economic, social or military events have occurred or are imminent which would render impossible the normal activities of the Company at its registered office or the communication between such registered office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg company.

Art. 5. Capital. The corporate capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Art. 6. Amendment of the capital. The share capital may be amended at any time by decision of the sole shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be, with approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least. The existing shareholder(s) shall have a preferential subscription right in proportion to the number of shares held by him (them).

Art. 7. Shares. Each share is entitled to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at ordinary and extraordinary general meetings of shareholders.

The Company recognizes only one holder per share. The joint coowners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

The issued shares shall be entered in the register of shareholders, which shall be kept by the Company or by one or more persons designated therefore by the Company, and such register shall contain the name of each shareholder, his address or registered office.

Any transfer of shares in accordance with article 8 hereafter, shall be recorded in the register of shareholders.

Art. 8. Transfer of shares. If the Company is composed of a sole shareholder, the latter may freely transfer its shares.

The Company's shares are freely transferable among shareholders. They may only be transferred to non-shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal.

Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

Neither creditors, nor assigns may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

Art. 9. Bankruptcy or insolvency of a shareholder. The bankruptcy, insolvency or any similar event affecting the sole shareholder or any of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

Art. 10. Management. The Company is managed by one or several managers, who do not need to be shareholders.

The managers are appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine their number and their term, and they will hold office until their successors are appointed. They are re-eligible, but they may be dismissed freely at any time and without specific cause by a resolution of the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be.

The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Meetings of the board of managers. In case of several managers, they will form a board of managers. The board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who needs not to be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of the board of managers and at general meetings of shareholders, but in his absence, the shareholders or the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, e-mail, or any other similar means of communication. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers, or if all the managers are present or represented and declare having due knowledge of the agenda of the meeting.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call, videoconference, or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if the majority but at least two of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval by facsimile, e-mail or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

Art. 12. Minutes of meetings of the board of managers. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman of the board of managers, or by any two managers or by any other person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 13. Powers of the board of managers. The board of managers is vested with the broadest powers (except for those powers which are expressly reserved by law to the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be) to perform all acts necessary or useful for accomplishing the purpose of the Company. All powers not

expressly reserved by law to the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, are in the competence of the board of managers.

Art. 14. Delegation of powers. The board of managers may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions, including the daily management of the Company to persons or agents chosen by it.

Art. 15. Representation of the Company. The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager. In case of several managers, the Company will be bound in all circumstances by the joint signature of any two managers or by the joint signature or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the board of managers, but only within the limits of such power.

Towards administrative authorities, the Company will be validly bound by the sole signature of any one manager.

Art. 16. General meeting of shareholders or resolutions of the sole shareholder. Each shareholder may participate in the collective decisions, irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

If the Company is composed of one sole shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders.

If the Company is composed of several shareholders, the decisions of the shareholders are taken in a general meeting of shareholders or, in case there are less than twenty-five shareholders, by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the board of managers to the shareholders by registered mail. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Art. 17. Decisions. The decisions of the sole shareholder or of the general meeting of shareholders are documented in writing and recorded in a register. The votes of the shareholders and the power-of-attorneys are attached to the minutes.

Art. 18. Financial year. The Company's financial year begins on the 1st January of each year and shall terminate on the 31st December of the same year.

Art. 19. Balance sheet. Each year on the last day of December, the accounts are closed and the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the assets and liabilities of the Company. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

The books and accounts of the Company may be audited by an audit firm appointed by the sole shareholder or by a general meeting of shareholders, as the case may be.

Art. 20. Allocation of profits. Five per cent (5 %) of the net profit are set aside for the establishment of the legal reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10 %) of the share capital.

The remaining profit is allocated by decision of the sole shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be, notwithstanding the power of the board of managers to distribute interim dividends within the limits permissible under law.

Art. 21. Dissolution, liquidation. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, who will determine their powers and fees. The liquidator(s) shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 22. Amendments to the Articles of Incorporation. The present articles of incorporation may be amended from time to time by a general meeting of shareholders under the quorum and majority requirements provided for by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended.

Art. 23. General provisions. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended.

Art. 24. Language. The present articles of incorporation are worded in French followed by an English version. In case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

Subscription and payment

All of the five hundred (500) shares are subscribed by the sole shareholder, Bregal Partners L.P., aforementioned.

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitory provisions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on the last day of December 2014.

Expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand three hundred Euro (EUR 1,300.-).

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder Bregal Partners L.P., aforementioned, representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance;
 2. The sole shareholder resolves to fix the number of managers at six (6) and to elect:
 - Mr. Raf BOGAERTS, companies' director, born on 31st of October 1970 in Lier (Belgium), residing professionally at 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg;
 - Mr Robert SMEELE, companies' director, born on 9th of January 1960 in Gravenhage (The Netherlands), residing professionally at Grafenauweg 10, CH-6300 Zug (Switzerland);
 - Mr John DRURY, companies' director, born on 25th of May 1955 in Croydon (United Kingdom), residing professionally at 81 Fulham road, Michelin House, 3rd Floor, SW3 6RD, London (United Kingdom);
 - Mr Johny SERE, companies' director, born on 5th of November 1954 in Hasselt (Belgium), residing professionally at Jean Monnetlaan 1, B-1804 Vilvoorde (Belgium).
 - Mr Dimitri MARECHAL, companies' director, born on 1st of May 1981 in Bastogne (Belgium), residing professionally at 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg;
 - Mrs Peggy PARTIGIANONE, companies' director, born on 17th of June 1974, in Woippy (France), residing professionally at 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg,
- as managers of the Company. The mandate of the managers will expire after the annual general meeting of the shareholders to be held in 2015.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the proxyholder of the above-appearing party, this deed is worded in French followed by an English translation and in case of divergences between the French and the English text, the English version prevails.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said person signed together with the notary the present deed.

Signé: R. BOGAERTS et M. SCHAEFFER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 juillet 2014. LAC / 2014 / 36309. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 18 août 2014.

Référence de publication: 2014128530/398.

(140145279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

CACEIS Bank Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 91.985.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CACEIS Bank

Monique J.E. Lodewijckx / Jean-Pierre Valentini

Company Secretary Department / Company Secretary

Référence de publication: 2014124112/12.

(140137779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Boulangerie de Berdorf S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6901 Roodt-sur-Syre, Zone Industrielle Rothoicht.

R.C.S. Luxembourg B 65.924.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Boulangerie de Berdorf S.A.

Référence de publication: 2014124029/10.

(140138579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.**BRE/Europe 5NQ S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 141.118.

Les comptes annuels de la société BRE/Europe 5NQ S.à r.l. au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014124041/10.

(140138029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.**Tema plus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1633 Luxembourg, 21, rue Antoine Godart.

R.C.S. Luxembourg B 169.638.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TEMA PLUS S. à r.l.

Société à responsabilité limitée

FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2014127476/12.

(140143657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2014.

Treveria G S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 250.000,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 116.356.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions écrites prises par l'associé unique de la Société en date du 28 juillet 2014 que:

- Les démissions de M. Luc GERONDAL et M. Olivier LIEGEOIS, gérants de la Société ont été acceptées avec effet immédiat;

- Les personnes suivantes ont été nommées gérants de la Société, avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée:

* (i) Mr Jérôme TIBESAR, né le 21 mars 1979 à Messancy, Belgique, résidant professionnellement au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg;

* (ii) Mr Bruno BEERNAERTS, né le 4 novembre 1963 à Ixelles, Belgique, résidant professionnellement au 162, rue Reckenthal L-2410 Strassen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 août 2014.

Référence de publication: 2014127480/20.

(140144318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2014.